

Publié le 26/04/2016

Porcherie d'Heuringhem: l'association AIVES réclame un référendum

Partagez sur :



L'Association intervillage pour un environnement sain (AIVES) espère faire organiser un référendum.

Après la signature du permis de construire modificatif par le maire d'Heuringhem, contraint et forcé, l'Association intervillage pour un environnement sain (AIVES) espère faire organiser un référendum... comme à Nantes pour le fameux nouvel aéroport. Problème: ce serait à la préfecture de l'organiser.

1 Le point

Dernier épisode en date dans la longue histoire du projet de porcherie industrielle, le maire, Jean-Paul Lefait, a été contraint par le tribunal administratif de signer, le 15 avril dernier, le permis de construire modificatif, faute de quoi il exposait sa commune à des pénalités journalières. « Une décision administrative est exécutoire », a sobrement commenté Me Verague, l'avocat d'Aurélie Bridault, porteuse du projet. Ce qui signifie qu'en théorie, le chantier, suspendu depuis octobre 2013, peut reprendre, même si toutes les décisions n'ont pas encore été rendues : celle concernant l'audience sur le fond de novembre dernier est toujours attendue. À ce jour, les travaux n'ont pas encore repris, selon Jean-Michel Jedraszak, président d'AIVES.

2 Deux poids, deux mesures

AIVES s'étonne que « *la préfecture défende un projet privé* » : « *les procédures juridiques ne sont pas traitées avec la même diligence lorsque les requérants sont de simples citoyens ou des représentants de la préfecture qui agissent en lieu et place des promoteurs privés* », estime le président d'AIVES, qui s'étonne qu'un jugement sur le fond concernant le permis de construire initial soit toujours attendu.

3 Et maintenant ?

Si les travaux devaient reprendre – « *et même s'ils ne reprenaient pas d'ailleurs* » – Jean-Michel Jedraszak évoque l'hypothèse de l'engagement d'un « *sursis à exécution auprès de la cour de Douai afin d'éviter aux promoteurs du projet d'engager à nouveau des fonds prématurément* ».

Pour rappel, des requérants d'Heuringhem et d'Ecques (dont des membres d'AIVES) ont fait appel auprès de la cour de Douai en juillet 2015 de la décision d'annulation partielle du permis de construire initial. Jean-Michel Jedraszak croit savoir que, selon les avocats des opposants, « *si le permis initial est invalidé, le reste sera refusé* ». AIVES en est persuadé : « *Un permis de construire n'est définitif que quand toutes les procédures juridiques à son encontre sont épuisées.* »

Référendum local

Le référendum local permet aux électeurs, sous certaines conditions, de décider par leur vote de la mise en œuvre ou non d'un projet qui relève de la compétence de la collectivité (par exemple, l'implantation d'éoliennes, la création d'une police municipale, ou encore le choix du nom des habitants).

Le référendum est ouvert à toutes les collectivités territoriales depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Dans le cas de la porcherie, l'association AIVES souhaite faire organiser la consultation par la préfecture.

Pétition : 57 000 signatures



Jean-Michel Jedraszak s'est senti pousser des ailes avec le succès de la pétition mise en ligne par l'association en février. Mardi 26 avril, **57 000 signatures** contre le projet de porcherie industrielle à Heuringhem et contre toute ferme usine. Un nombre qui dépasse évidemment largement le cadre local, mais qui, selon AIVES, s'additionne au climat ambiant : des élus « *contre de Blendecques à Quiestède* », une population « *opposée majoritairement* »... Autant de raisons qui ont poussé l'association à réclamer un référendum local, à l'image de ce qui se fera en juin pour l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, près de Nantes. Une consultation que l'association souhaite voir organisée par la préfecture – qui a pourtant pressé le maire d'Heuringhem de signer le permis modificatif. Mais Jean-Michel Jedraszak voit là un moyen de « *sortir par le haut du conflit (...) face aux procédures juridiques qui perdurent, aux pressions multiples qui s'exercent* ». Avant d'ajouter : « *On parle beaucoup de démocratie participative, alors appliquons-là !* »

C'est donc à la préfecture du Pas-de-Calais que l'association environnementale demande l'organisation de cette consultation dans les communes d'Ecques et d'Heuringhem. Une façon sans doute de mettre l'État au défi, et devant ses responsabilités, en dehors du labyrinthe juridique qui a cours depuis fin 2013 : « *Un élevage porcin de type naisseur-engraisseur avec 4 500 équivalents animaux est un projet classé ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement), donc potentiellement dangereux pour notre environnement (...) Et il n'existe aucune nécessité à créer une porcherie industrielle à Heuringhem.* »

PAR ANTHONY BERTELOOT